

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MARS 2008

Présents : Monsieur Michel **MARESCOT** - Maire –

Monsieur Laurent **SIMON** – Monsieur Bernard **MULLER**– Monsieur Léopold **ANDREU**
adjoints

Madame **Isabelle de la PORTE des VAUX** – Madame Christine **RENARD** — Monsieur
Alain **FAURE** - Madame Sophie **DIERRE** – Monsieur Michel **WEITER** — Monsieur Jackie
MARTIN – Madame Sylvaine **de KEYZER** — Monsieur Frédéric **DANA** -

EXCUSES : Madame Anne-Marie **GAULT** qui a donné pouvoir à Madame Sylvaine de
KEYZER - Monsieur Fabrice **ASSAL** qui a donné pouvoir à Madame Sophie **DIERRE** -
Monsieur Philippe **GANNE** qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire

A été élu secrétaire Monsieur Alain **FAURE**

FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de reporter le taux des quatre taxes directes locales comme en 2007 suivant détail
ci-dessous énoncé :

Taxe d'habitation	4.82 %
Foncier bâti	9.91 %
Foncier non bâti	19.72 %
Taxe professionnelle	8.59 %

**Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les taux votés ci-dessus sont inchangés
depuis 12 ans.**

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **6.24 %**,
ce qui représentera un produit de **66 860 €** sur notre budget primitif 2008.

Monsieur le Maire proposera à l'ensemble du conseil municipal, qu'une rotation
supplémentaire d'enlèvement des ordures ménagères soit effectuée pendant les vacances
scolaires le mercredi.

TAXE DES ORDURES MENAGERES CAMPING

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le camping a été fixée par l'ensemble du conseil municipal à **4 200 €** pour l'année 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur MULLER présente à l'ensemble du conseil municipal, le compte administratif 2007 qui se décompose comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	819 465.75 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	717 856.54 €

D'où un résultat budgétaire de l'exercice 2007 en investissement excédentaire de 101 609.21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	1 016 134.17 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	827 951.71 €

D'où un résultat budgétaire de l'exercice 2007 en fonctionnement excédentaire de 188 182.46 €

Le résultat définitif pour l'année 2007 est excédentaire pour un montant global de 289 791.67 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

L'ensemble du conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et approuve le compte de gestion du receveur municipal.

SUBVENTIONS 2008

Office de Tourisme - Culture - Animations	37 000.00 €
Villerville Gymnastique	450.00 €
U.S.V.	1 680.00 €
Amicale des anciens combattants	150.00 €
Comité de liaison des anciens combattants	150.00 €
Bibliothèque pour Tous	2 000.00 €
Jeudis d'Antan	500.00 €
Club bouliste Villervillais	300.00 €
Alcool assistance « Croix d'Or »	60.00 €
Prévention routière	60.00 €
MJC Trouville	60.00 €
Touques Escrime	60.00 €

CIFAC Taxe apprent.	67.00 €
Croix rouge française	60.00 €
S.N.Sauvetage Mer	60.00 €
Société des Courses	150.00 €
F.S.Logement	75.00 €
ARIM primes ravalement	3 000.00 €
ASS. Micro-Aquaculture	80.00 €
Conf. du Singe en Hiver	400.00 €
Club Nautique de Villerville	00.00€
Les Amis D'Andre MANCEL « avions »	200.00 €
Sans Affectation	5 000.00 €
Comité de Jumelage	300.00 €
Sapeur Pompier de Touques	60.00€
Ass. Ecole du Chat	120.00 €
Secours du canton de Trouville	60.00€
TOTAL SUBVENTIONS 2008	52 102.00€

Lors du vote des diverses subventions, des abstentions ont été notées à savoir :

- 1 abstention pour la subvention attribuée au Club Bouliste Villervillais
- 1 abstention pour la subvention attribuée à Touques Escrime
- 2 abstentions pour la subvention attribuée à la S .N.S.M.

LOCATION PARKING HAMEAU DU GRAND BEC

La commune loue depuis plusieurs années, un terrain appartenant à Madame Marie-Louise RONEY situé au hameau du grand bec. Ce terrain sert de parking en saison estivale. Le conseil municipal a fixé le montant du loyer pour l'année 2008 à la somme de 225 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

Par mesure de sécurité, l'ensemble du conseil municipal souhaite changer tous les gardes corps situés : descente du pavillon des flots – descente à la mer rue des bains – promenade sous le club nautique – parc des graves.

Pour ce faire, une demande de subvention sera formulée auprès du conseil général du calvados, au titre des petites communes.

RENOUVELLEMENT DU FOYER 08.01

L'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC Energie, pour changer le foyer 08.01 dans le bout du haut. Le montant de la dépense s'élève à 303.01 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2007, dégage un résultat de clôture de :

En investissement : un déficit de **445 049.36 €**

En fonctionnement un excédent de **629 576.03 €**

D'où un résultat de 184 526.67 €

Je vous propose d'affecter ces résultats comme suit à notre budget primitif 2008

- **au compte 002** – fonctionnement recettes –
la somme de **184 526.67 €**
- **au compte 1068** – investissement recettes –
la somme de **445 049.36 €**

Vote à l'unanimité des membres présents, du conseil municipal

BUDGET PRIMITIF 2008.

Le budget primitif de 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	1 076 183.67 €
Section d'investissement	1 522 289.03 €

Monsieur le Maire détaille à l'ensemble du conseil municipal différents investissements prévus dans le courant de l'année 2008 à savoir :

- | | |
|---|-----------|
| • travaux confortement de falaise | 100 000 € |
| • achat de l'immeuble place du lavoir | 339 500 € |
| • travaux divers dans immeuble | 86 000 € |
| • plusieurs ravalements de façade (2, rue du Maréchal Foch et 6, rue Daubigny | 7 800 € |
| • achat loge de chez Mahu | 90 000 € |

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a autorisé un boucher ambulant à venir s'installer sur la place du lavoir le jeudi. Il indique également la venue d'un poissonnier dans le courant du mois d'avril, les jours de marché.

LE MAIRE
Michel MARESCOT